

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 décembre 2004

Original: français

Lettre datée du 2 décembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord d'Accra III sur la Côte d'Ivoire, adopté le 30 juillet 2004 à Accra, à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 5 août 2004 (S/PRST/2004/29) et à mes lettres en date du 16 août 2004 (S/2004/667), du 3 septembre 2004 (S/2004/716), du 20 septembre 2004 (S/2004/748), du 6 octobre 2004 (S/2004/800) et du 29 octobre 2004 (S/2004/878) concernant le suivi de l'Accord.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les sixième et septième rapports du Groupe de suivi tripartite créé en vertu de l'Accord d'Accra III, portant sur les périodes du 15 au 30 octobre 2004 et du 1er au 15 novembre 2004 (voir annexes).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-63764 (F) 221204 231204

Annexe I

[Original : anglais]

Application de l'Accord d'Accra III

Sixième rapport du Groupe de suivi

Couvrant la période du 15 au 30 octobre 2004

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 16 au 30 octobre 2004, est soumis en application de l'Accord d'Accra III du 30 juillet 2004, aux termes duquel le Groupe de suivi tripartite doit faire des rapports tous les 15 jours sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord.

II. Vue d'ensemble

2. La date limite du 15 octobre 2004 est passée sans que le processus de DDR ait commencé, ce qui montre que les parties n'ont pu respecter l'échéancier prévu dans l'Accord d'Accra III. Le climat politique national est sérieusement marqué par les échanges d'accusations et même d'insultes, ce qui ne fait qu'exacerber la tension et l'anxiété qui augmentent au sein de la population. Pourtant, on espérait envers et contre tout que la situation ne se dégraderait pas au point d'aboutir à une reprise des hostilités entre les deux principaux belligérants. On espérait en outre que des influences extérieures impartiales pourraient encore s'exercer sur les acteurs politiques ivoiriens, en particulier le FPI et les Forces nouvelles, afin qu'ils sortent de la crise actuelle en dégageant un consensus politique. Tous les développements positifs enregistrés durant la période à l'examen sont insignifiants comparés à cette impasse insidieuse.

III. Aspects marquants de l'évolution du processus de paix

3. En dépit d'obstacles considérables, des progrès significatifs ont été réalisés, en particulier dans la coopération entre les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les forces armées des Forces nouvelles (FAFN). La situation militaire dans le pays demeure stable car les forces armées des deux parties continuent de montrer qu'elles sont attachées à un règlement pacifique de l'impasse politique. Les forces ivoiriennes de défense et de sécurité et les forces armées des Forces nouvelles continuent de collaborer dans divers domaines liés à la situation militaire, qui vont de consultations avec le Comité quadripartite à des initiatives conjointes consistant à mettre au point les modalités opérationnelles de l'application du programme de DDR.

4. En dépit des engagements pris par le Président Gbagbo et d'autres dirigeants politiques signataires des Accords de Linas Marcoussis et d'Accra III, le processus d'adoption des réformes juridiques n'a pas progressé de manière significative. Aucun des principaux délais fixés dans l'Accord d'Accra III (31 août 2004 pour

l'adoption de nouveaux textes législatifs, 30 septembre 2004 pour l'amendement de l'article 35 sur l'éligibilité à la présidence et 15 octobre 2004 pour l'enclenchement du processus de DDR) n'a été respecté.

Travaux de l'Assemblée nationale

5. La deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale, qui s'ouvrait officiellement le 6 octobre 2004, n'a en fait véritablement commencé ses travaux que le 19 octobre 2004. Sur les différents projets de loi qui doivent être examinés durant cette session, quatre seulement sont envisagés dans l'Accord de Linas-Marcoussis. Le Président de l'Assemblée a demandé au Gouvernement de réconciliation nationale de présenter les textes restants à l'Assemblée nationale. L'adoption de ces textes est néanmoins dans une impasse en raison du manque de confiance entre les membres du Gouvernement et le FPI au pouvoir.

Processus électoral

6. Les conditions préalables à l'organisation des élections d'octobre 2005 ne sont toujours pas réunies. Les principales décisions relatives à l'organisation et à la composition de la Commission électorale indépendante (CEI) prévue dans l'Accord de Linas-Marcoussis, notamment l'établissement de listes électorales crédibles et l'identification, n'ont pas encore été prises. Le temps va bientôt manquer pour organiser des élections équitables, ouvertes et transparentes en octobre 2005 dans des conditions acceptables, un facteur considéré comme crucial s'agissant de sortir de la crise actuelle. En attendant la reconstitution de la CEI, une mission d'évaluation électorale de l'ONU s'est rendue à Abidjan du 13 au 27 octobre 2004 pour passer en revue les tâches techniques à accomplir pour organiser les élections, et pour faire des propositions afin d'accélérer l'engagement du processus électoral. La mission a eu de larges consultations avec des membres du Gouvernement et les autorités électorales, les partis politiques et des représentants de la communauté internationale, en particulier de la communauté des donateurs qui ont promis une assistance financière ou en nature. La mission a fait des recommandations destinées à rattraper le temps perdu et à gagner la confiance des partis politiques. Encore faut-il que l'on parvienne rapidement à un consensus politique sur la composition de la Commission électorale indépendante, l'institution nationale responsable au premier chef de l'organisation des élections.

Désarmement, démobilisation et réinsertion des anciens combattants

7. Aux termes de l'Accord d'Accra III, le processus de DDR devait commencer le 15 octobre 2004. Ce délai n'a pas pu être respecté en raison de désaccords politiques. D'un côté, les Forces nouvelles (FN) ont déclaré officiellement qu'elles refusaient de désarmer tant que les réformes politiques prévues dans l'Accord d'Accra III n'auraient pas été pleinement menées à bien. D'autre part, le Président Gbagbo, après plusieurs consultations avec les partis politiques, a proposé que le DDR commence dans la partie orientale du pays avant qu'il présente à l'Assemblée nationale, avant un référendum, l'amendement de l'article 35 relatif aux conditions d'éligibilité à la présidence.

8. Ces positions opposées ont abouti à une impasse, ce qui a nui au processus de paix et fait monter les tensions politiques et sécuritaires. Commencer le DDR dans la partie orientale du pays comme le proposait le Président, plus spécialement dans

les villes de Bouna (au nord, dans une zone contrôlée par les Forces nouvelles) et de Boundoukou (au sud, dans une zone contrôlée par le Gouvernement), aurait été perçu comme un compromis symbolique acceptable tant militairement que politiquement. Militairement, les deux forces ont l'une et l'autre de petits nombres de combattants (700 pour les FANCI et 800 pour les FAFN), et politiquement chacune peut se retirer du processus si l'autre n'honore pas ses engagements.

9. Financièrement, la Commission nationale pour le DDR a obtenu des fonds pour engager le processus dans l'est du pays. Le Gouvernement français a fourni, par l'intermédiaire du PNUD, une contribution de 1 million d'euros pour la phase orientale du DDR en l'absence de financement de la Banque mondiale, suspendu en attendant des négociations. On estimait que le commencement du DDR relancerait les efforts de mobilisation des ressources, notamment en ce qui concerne le prêt de la Banque mondiale pour les phases suivantes.

10. Mais techniquement, il y a des difficultés. Si la remise en état des sites de DDR au sud du pays est achevée, ceux qui se trouvent dans la partie nord n'ont pas encore été remis en état. Ceci est dû à une protestation politique des Forces nouvelles qui ont refusé d'autoriser l'accès à ces sites pour y effectuer les travaux. Les équipements nécessaires, ainsi que toutes les autres fournitures logistiques, avaient été assurés et pouvaient être déployés rapidement. La CNDDR a mis en place un comité de planification (avec l'assistance de l'ONUCI, du PNUD et d'autres organismes), qui a établi tous les plans et programmes nécessaires pour permettre au processus de DDR d'être mis en œuvre selon des modalités et dans des conditions acceptables.

IV. Droits de l'homme

11. La détérioration de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire demeure une préoccupation majeure pour toutes les parties concernées. Des violations flagrantes continuent d'être signalées dans tout le pays, dans les zones contrôlées par le Gouvernement et celles contrôlées par les Forces nouvelles, ainsi que dans la zone de confiance. Il s'agit notamment d'exécutions sommaires et extrajudiciaires, d'actes de torture, de viols, de disparitions forcées, d'arrestations arbitraires, de détentions illégales et au secret et de destructions de maisons et autres biens.

12. La tension créée par le fait que le Gouvernement et les Forces nouvelles n'ont pas respecté les délais prévus pour les réformes politiques et constitutionnelles et le programme de désarmement dans l'Accord d'Accra III risque fort d'aggraver les violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

13. Le 15 octobre 2004, la Commission d'enquête internationale créée en application de l'Accord de Linas-Marcoussis pour enquêter sur toutes les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire perpétrées en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 a présenté son rapport au Haut Commissaire aux droits de l'homme pour transmission au Secrétaire général et examen par le Conseil de sécurité. Après avoir été dûment examiné, ce rapport sera rendu public, mais sa publication risque de susciter beaucoup d'acrimonie et de réactions partisanes.

V. Conclusion

14. L'impasse qui perdure nécessite la poursuite des interventions et des pressions sur tous les acteurs politiques ivoiriens de la part des chefs d'État qui étaient présents à la Réunion de haut niveau d'Accra III et sont les garants moraux de l'Accord d'Accra III. Le Conseil de sécurité de l'ONU pourra souhaiter adresser un nouveau message clair et ferme aux acteurs politiques ivoiriens pour les presser d'honorer concrètement l'engagement qu'ils ont pris en faveur du processus de paix en Côte d'Ivoire.

Au nom du Groupe,
Le Président
Ralph **Uwechue**

Annexe II

[Original : anglais]

Septième rapport du Groupe de suivi portant sur la période allant du 1er au 15 novembre 2004

I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1er au 15 novembre 2004, est soumis en application de l'Accord d'Accra III du 30 juillet 2004, aux termes duquel le Groupe de suivi tripartite doit faire des rapports tous les 15 jours sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre dans l'Accord.

II. Vue d'ensemble

2. La période à l'examen a été marquée par des opérations militaires menées par les FANCI et les forces de la Licorne. Les conséquences de ces opérations ont pour le moment fait disparaître jusqu'à l'espoir d'une reprise du dialogue entre les parties au processus de paix. Cet état de fait est rendu plus complexe par l'apparition d'une nouvelle dimension dans les relations entre la Côte d'Ivoire et la France, qui est maintenant perçue par la Côte d'Ivoire comme n'étant plus impartiale. De ce fait et jusqu'à ce que la situation se normalise, le rôle de la Licorne sera suspect aux yeux des milieux militaires ivoiriens tant bilatéralement que pour ce qui est du rôle d'appui multilatéral que joue la Licorne auprès de l'ONUCI dans le maintien de la paix. Après l'onde de choc initiale provoquée par l'éclatement d'hostilités militaires, il semble qu'il y ait eu des démarches diplomatiques et politiques des autorités ivoiriennes et françaises pour calmer la situation dans l'intérêt supérieur des relations historiques de longue date entre les deux pays. L'adoption unanime de la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité le 15 novembre 2004, avec l'accord politique exprimé par l'Union africaine et la CEDEAO lors du minisommet d'Abuja le 14 novembre, a constitué pour tous les acteurs politiques ivoiriens un message clair. Ils devraient maintenant, il faut l'espérer, coopérer davantage entre eux pour sortir le pays de la crise. Dans une déclaration, le Président Gbagbo a indiqué qu'il ne ferait rien pour entraver le processus de paix mais qu'il souhaitait que le désarmement et la réunification du pays s'engagent. Les Forces nouvelles ont accueilli la résolution du Conseil de sécurité avec satisfaction mais rappelé leur position bien connue, à savoir que les réformes législatives sont une condition préalable du déclenchement du DDR.

III. Évolution du processus de paix

3. Une session extraordinaire du Conseil des ministres a eu lieu les 3 et 4 novembre 2004 en l'absence du Premier Ministre, qui était en congé, et des ministres de l'opposition (marcoussistes). Y assistaient le chef de l'État et les ministres FPI, PIT et UDPCI. Le 4 novembre 2004, le Conseil des ministres a adopté trois textes législatifs portant respectivement sur le régime applicable aux médias, le Code de la nationalité et la Loi fondamentale relative à l'organisation d'un référendum en 2005.

4. Le 4 novembre 2004, les FANCI ont lancé une série de frappes aériennes ciblées sur des positions militaires des FN à Bouaké, Korhogo, Vavoua, Seguela et Man. Cette mission, comme annoncé, visait à désarmer les FN de force en détruisant leurs armes et à réunifier le pays. Il s'agissait d'une violation flagrante par les FANCI de l'accord de cessez-le-feu du 3 mai 2003.

5. Par ailleurs, le même jour à Abidjan, la distribution des journaux d'opposition et pro-FN a été interdite dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Les stations de radio internationale RFI, BBC et Africa n° l, dont les émetteurs FM ont été sabotés, ont cessé d'émettre. Selon des sources militaires, il s'agissait de mesures de précaution prises parallèlement à des opérations militaires sur le terrain. Le même jour, des éléments militaires venant de la présidence ont occupé les locaux de la Radiotélévision ivoirienne (RTI) et démis son directeur qui a été remplacé par le Conseiller à la communication du Président, ancien Secrétaire général adjoint de la RTI. L'objectif officiel était de « contrôler l'information pendant un état de guerre ».

6. Le 6 novembre, une base de la Licorne a été frappée à Bouaké. Neuf soldats français et un humanitaire américain ont été tués et 23 personnes blessées. La Licorne a répliqué en détruisant au sol les appareils de l'armée de l'air ivoirienne à Yamoussoukro et à Abidjan. À l'issue de ces incidents, les tensions sont montées à Abidjan. Des heurts se sont produits entre les FANCI et la Licorne à Port-Bouët. De violentes manifestations, fomentées initialement par les Jeunes patriotes, ont pris des dimensions d'une mobilisation populaire contre la Licorne et les ressortissants et entreprises français. Elles se sont propagées au-delà d'Abidjan jusqu'à Yamoussoukro, San Pedro et Gagnoa. La situation militaire et sécuritaire s'est tendue et est devenue hautement explosive, en raison pour partie des positions stratégiques occupées par les troupes françaises pour maintenir l'ordre dans le nord et à Abidjan. Des soldats et des tanks français ont été déployés à l'aéroport, et autour de la base militaire française du BIMA, de l'hôtel Ivoire et du Palais présidentiel à Cocody. Une foule en colère, composée de Jeunes patriotes et de militants pro-Gbagbo, est descendue dans la rue, poussée par des rumeurs d'un coup d'État imminent visant à démettre le Président Gbagbo et à déstabiliser le pays. Le gros de la population s'est fiévreusement mobilisée. Des Ivoiriens sont morts et d'autres ont été blessés lors d'affrontements entre la foule et les forces françaises.

7. Le 8 novembre 2004, le Président Gbagbo est apparu à la télévision pour justifier les frappes des FANCI contre des cibles rebelles dans le nord du pays. Dans son discours, il a déclaré qu'il avait toujours cru à une solution pacifique du conflit et que les rebelles avaient refusé d'entendre raison. Il a exprimé ses regrets pour les actes de violence qui s'étaient produits durant le week-end et a lancé un appel au calme. Il a rappelé que l'objectif du processus de paix était de mettre fin à la crise par l'organisation d'élections au plus tard en octobre 2005, dans le délai constitutionnel.

8. Dans une déclaration rendue publique le 10 novembre 2004, les Forces ivoiriennes de défense et de sécurité ont fait état de pertes de matériel militaire considérables :

– 2 Sukhoi détruits;
– 2 Sukhoi endommagés;
– 2 hélicoptères MI-24 détruits;
– 1 hélicoptère MI-24 endommagé;
– 1 hélicoptère MI-8 détruit;

– 1 hélicoptère PUMA détruit;
– 1 appareil predator endommagé;
– 1 tank antiaérien détruit dans l'enceinte du Palais présidentiel à Abidjan.

9. Selon les Forces de défense et de sécurité ivoiriennes, la destruction de la flotte militaire par la Licorne attestait l'intention délibérée de cette dernière d'affaiblir leurs forces en faveur de la rébellion. S'agissant des vies humaines (tant militaires que civiles), les militaires indiquaient ce qui suit :

– À Abidjan, entre le 6 et 14 novembre : 574 blessés et 22 tués, dont 1 gendarme;

– À Yamoussoukro : cinq (5) civils ont été tués le 6 novembre durant la destruction des Sukhoi à l'aéroport et d'hélicoptères dans l'enceinte du Palais présidentiel;

– À Duekoue et Diboly : huit (8) tués (3 militaires, 1 policier, 3 civils et 1 militaire porté disparu) à la suite d'attaques par des éléments de la Licorne dans le corridor le 7 novembre 2004;

– À Tiebissou : quelques civils blessés le 7 novembre 2004;

– À Sinfra : 2 civils blessés à la suite d'attaques de force de la Licorne dans le corridor le 7 novembre 2004.

10. Du côté du Gouvernement, au 10 novembre 2004, selon des sources médicales, le Ministère des droits de l'homme a estimé qu'il y avait eu quelque cinquante-quatre (54) morts et plus de 1 200 blessés à Abidjan, Duekoue, Guessabo, Tiebissou, Sinfra, Yamoussoukro et dans les différentes régions. Le Ministre des droits de l'homme a aussi fait état d'actes de vandalisme et d'extorsions durant les diverses manifestations.

11. Le 13 novembre, le Président Gbagbo a procédé à des changements dans les échelons supérieurs des FANCI. En dépit des assurances données par le Gouvernement, ces changements ont été interprétés par certains segments de la population comme des sanctions prises contre la hiérarchie parce qu'elle n'avait pas réussi à accomplir la mission militaire consistant à réunifier le pays par le recours à la force. L'effet de ces changements sur le moral de l'armée n'a pas encore été évalué.

Initiatives diplomatiques pour trouver une solution politique à la crise

12. Des initiatives diplomatiques ont été lancées par M. Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud, et M. Olusegun Obasanjo, Président du Nigéria, pour essayer de susciter un accord de paix entre les protagonistes au conflit ivoirien. Le Président Obasanjo a tenu en Côte d'Ivoire le 6 novembre une réunion de crise à la suite de laquelle le Président sud-africain, M. Thabo Mbeki, a été délégué par l'Union africaine pour rencontrer le Président Gbagbo le 9 novembre. À la suite de cette rencontre, le Président Gbagbo a donné des assurances quant à sa volonté de mettre fin aux hostilités militaires et de procéder immédiatement au désarmement, à la réunification du territoire et à l'adoption de réformes législatives prévues dans l'Accord d'Accra III.

13. Le 14 novembre 2004, un minisommet d'urgence de l'Union africaine d'une durée d'une journée et consacré à la crise ivoirienne a été convoqué à Abuja sous les

auspices du Président Olusegun Obasanjo, Président de l'Union africaine, en présence de cinq autres chefs d'État (Ghana, Togo, Burkina Faso, Sénégal et Gabon). Un envoyé spécial, M. Ali Treki, représentait le Président libyen Muammar Gaddafi et M. Mamadou Koulibaly, Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire, représentait le Président Laurent Gbagbo. Le Président de la Commission de l'Union africaine, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, le Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Côte d'Ivoire étaient également présents. Après avoir passé en revue la situation explosive qui régnait en Côte d'Ivoire, les chefs d'État se sont déclarés préoccupés par l'accroissement de la tension causé par les opérations militaires des FANCI et des forces de la Licorne. Ils ont aussi examiné le problème de l'accumulation d'armements et du trafic transfrontière d'armes légères. Selon eux, cet état de choses pouvait avoir des répercussions négatives sur la sécurité et la stabilité politique au niveau de la sous-région. Ils ont pour ces raisons recommandé que le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans le cadre de sanctions, prononce immédiatement un embargo sur les livraisons d'armes à la Côte d'Ivoire. Les chefs d'État ont réaffirmé leur attachement aux accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III et ont demandé à toutes les parties ivoiriennes d'exécuter leurs obligations. Leurs recommandations étaient transmises au Conseil de sécurité qui les a acceptées.

14. L'adoption et la publication le 15 novembre 2004 de la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité a eu un retentissement significatif dans le climat politique en Côte d'Ivoire. Les différents acteurs, comme on s'y attendait, en ont donné des lectures partisanes différentes. Les récriminations mutuelles continuent de plus belle et spécialement entre les deux protagonistes, les FPI et les Forces nouvelles, qui ont rappelé leurs interprétations désormais familières de leurs obligations respectives aux termes des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III. En dépit des gesticulations et de la rhétorique politiques, on sent que tous les acteurs politiques ivoiriens sont conscients des effets négatifs qu'auraient pour eux les sanctions envisagées par le Conseil de sécurité à compter du 15 décembre 2004.

15. C'est dans cet esprit que l'évolution de la situation suscitera peut-être diverses propositions des acteurs politiques en vue de reprendre le dialogue et les négociations.

IV. Situation humanitaire et droits de l'homme

16. Les hostilités lancées par les FANCI et la Licorne ont relégué la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme au second plan.

17. À l'issue des émeutes, la Croix-Rouge ivoirienne a annoncé qu'elle avait fourni à l'hôpital principal de Cocody des trousses médicales et des médicaments pour plus de 250 blessés et qu'entre les 5 et 11 novembre elle avait traité quelque 2 979 personnes pour des blessures et autres problèmes.

18. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a indiqué que plus de 11 000 Ivoiriens s'étaient enfuis dans le comté de Nimba au Libéria, mais plus à titre préventif que directement à cause des hostilités en cours. Ils sont entrés au Libéria par au moins 12 points d'entrée sur un segment long de 45 kilomètres d'une frontière relativement éloignée, traversant fréquemment le cours d'eau frontalier dans de petits canoës. Malheureusement, le travail de

supervision du HCR a été considérablement ralenti par l'éloignement de la région et l'état extrêmement précaire des routes, pour bon nombre impassables en voiture. Des organismes de secours ont envoyé des équipes à motocyclette pour atteindre les réfugiés dans les zones les plus inaccessibles. Des hélicoptères de l'ONU ont été utilisés pour livrer des secours d'urgence à Butuo, où la majorité des nouveaux arrivants s'est arrêtée.

19. Le Programme alimentaire mondial (PAM) avait pu reprendre certaines de ses opérations en Côte d'Ivoire depuis quelques jours avant que la vague de troubles qui a secoué le pays ne le force à suspendre la plupart de ses projets d'aide alimentaire. L'aide alimentaire du PAM est parvenue à plus de 15 000 réfugiés et personnes déplacées s'abritant dans les camps de Guiglo et Tabou. Le PAM a aussi continué de fournir une assistance à des milliers d'enfants et de femmes enceintes souffrant de malnutrition dans des centres d'alimentation thérapeutiques dans toute la Côte d'Ivoire.

20. La distribution d'eau potable et d'électricité a été coupée dans les parties nord du pays le 2 novembre 2004, quelques jours avant la reprise des hostilités, pour reprendre brièvement le 12 novembre et être de nouveau coupée le 14 novembre, plaçant la population de ces régions dans une situation très difficile. L'approvisionnement a finalement été rétabli le 15 novembre. Selon une déclaration faite par les Forces nouvelles le 11 novembre 2004, tous les centres de santé des régions ouest, nord, centre et nord-est n'avaient pas été approvisionnés en électricité et en eau, ce qui avait entraîné la mort de près de 300 personnes, qui s'étaient trouvées privées de soins. Certains éléments des MEFN auraient attaqué deux villages (un au nord et un dans la zone de confiance) pour punir les villageois qu'ils accusaient d'avoir aidé les FANCI à s'infiltrer à travers la zone de confiance durant la crise récente.

21. De plus, à la suite des attaques lancées par les FANCI contre des positions tenues par les Forces nouvelles les 4, 5 et 6 novembre 2004, les Forces nouvelles ont annoncé le décès de quelque 85 personnes (pour la plupart des femmes et des enfants), dont sept combattants.

22. Selon le Ministère français des affaires étrangères, plus de 8 500 étrangers, dont quelque 7 200 Français, ont été rapatriés par voie aérienne. À titre de précaution, l'ONUCI, les organismes des Nations Unies et les ONG internationales actives en Côte d'Ivoire, de même que les missions diplomatiques à Abidjan, ont également évacué une partie de leur personnel à titre temporaire.

V. Conclusion

23. La reprise des hostilités est venue compliquer, voire faire dérailler, les initiatives qui étaient en cours pour sortir la Côte d'Ivoire de la crise. Aujourd'hui, l'atmosphère suscitée par les mesures de confiance semble avoir été gravement polluée. Amertume et récriminations marquent les déclarations des partisans des deux principaux protagonistes, ce qui ancre encore plus ces derniers dans leurs positions « radicales » ou « polarisées ». D'une manière générale, l'atmosphère en vue de négociations demeure confuse alors même que des informations faisant état de consultations et de bons offices auraient pu donner l'espoir qu'un compromis était en train de se faire jour. Les signes d'une solution n'apparaissent pas du tout clairement. On est donc tenté de revenir à la résolution 1572 (2004) du Conseil de

sécurité dans l'espoir que son impact réveille les acteurs politiques ivoiriens et qu'ils en viennent finalement à comprendre qu'ils devront rendre des comptes si la feuille de route qui doit conduire la Côte d'Ivoire à la paix n'était pas suivie.

24. Dans l'intervalle, les efforts de médiation doivent se poursuivre pour encourager la reprise du dialogue et de l'exercice de toutes ces fonctions par le Gouvernement de réconciliation nationale. À cet égard, la mission du Président Thabo Mbeki, mandaté par l'UA pour faire la paix, mérite un soutien international puissant.

Au nom du Groupe,
Le Président
(*Signé*) Raph **Uwechue**

Abidjan, le 16 novembre 2004